

**L'ensemble de l'itinéraire de la phase 1 restera en double sens.  
Deux tronçons seront interdit au transit mais maintenus aux riverains (rue de la Bastide et rue des Quartons)**



- Phase 1** déviation sens sortant
- Phase 2** déviation sens entrant
- travaux de nuit

Les déviations phases 1 et 2 ne seront effectives que pour les véhicules légers.

Les poids lourds seront maintenus sur la RD.

Les déviations seront en service l'une après l'autre pendant les heures de travail de 8h00 à 19h00 du lundi 24 juillet 2023 au vendredi 28 juillet 2023

**Voie mise en double sens  
Panneaux sens interdit existants à masquer  
Voir régime de priorité au débouché sur la RD**